

Syndicat Mixte Ouvert PACA THD

Projet de desserte FttN sur le territoire du Var mené par PACA THD

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

9 novembre 2016

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE MONTEE EN DEBIT

Le Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte-D'azur Très Haut Débit (PACA THD), créé par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 4 octobre 2012, réuni la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes-Alpes aux fins d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 19 octobre 2016, le syndicat mixte ouvert PACA THD a intégré les territoires des Bouches-du-Rhône et du Var ainsi que les EPCI du Var afin d'assurer la maitrise d'ouvrage des projets de ces départements.

Dans le cadre du projet du Var, PACA THD prévoit, en complémentarité des déploiements actuels et futurs des opérateurs, un déploiement reposant sur une approche multi technologique : FttH, FttN vers les NRA non opticalisés et certains SR éligibles à l'offre PRM d'Orange, le satellite comme technologie d'attente et le traitement des zones blanches HD et THD.

Conformément au SDTAN défini par le département du Var, ce projet prévoit un déploiement à horizon 5-7 ans de 100% du territoire, hors périmètre des 34 communes en zone conventionnée, en technologie FttH soit environ 312 000 prises.

Au-delà des déploiements en fibre optique, des actions de montée en débit (NRA-O et PRM) sont planifiées sur la période 2016-2018. Les zones pour lesquelles des opérations de montée en débit sont planifiées ne pourront faire l'objet de déploiement FttH dans un délai minimal de 36 mois suivant leur mise en service.

Les opérations de Montée en Débit concernent 35 Sous Répartiteurs et 18 NRA.

2. LISTE DES SOUS-REPARTITEURS CONCERNES PAR LE PROJET DE MONTEE EN DEBIT

PACA THD entend conduire sur la période 2016-2018 une opération de montée en débit concernant les sous-répartiteurs suivants :

Département	Commune	Code site SR	Nb de lignes
83	ADRETS-DE-L ESTEREL	83001ADR9EGSRP/9EG	331
83	LA BASTIDE	83010BGM9BSSRP/9BS	138
83	LA ROQUE ESCLAPON	83010BGM9RESRP/9RE	150
83	PONTEVES	83012BJS99PSRP/99P	167
83	PONTEVES	83012BJS9PVSRP/9PV	187
83	LE CASTELLET	83016LBE99CSRP/99C	620
83	LA CADIERE D AZUR	83016LBEFONSRP/FON	142
83	LE BEAUSSET	83016LBEPIESRP/PIE	358
83	BRIGNOLES	83023BRI99YSRP/99Y	624
83	MONTAUROUX	83029CLA9ADSRP/9AD	406
83	MONTAUROUX	83029CLA9CTSRP/9CT	188
83	SAINT MARTIN DE PALLIERES	83052ESP9SMSRP/9SM	82
83	ESPARRON	83052ESPFERSRP/FER	61
83	LE LAVANDOU	83070LLA99BSRP/99B	260
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLA99CSRP/99C	1099
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLA99JSRP/99J	93
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLA99KSRP/99K	115
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLA99LSRP/99L	147
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLA9TFSRP/9TF	534
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLAAMISRP/AMI	202
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLADAMSRP/DAM	365
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLAFERSRP/FER	203
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLAGAOSRP/GAO	237
83	BORMES LES MIMOSAS	83070LLALINSRP/LIN	503
83	LE LAVANDOU	83070LLAMAESRP/MAE	220
83	LA LONDE LES MAURES	83071LLO022SRP/022	224
83	LA LONDE LES MAURES	83071LLO9BASRP/9BA	119
83	RAMATUELLE	83101PAM9CASRP/9CA	306
83	RAMATUELLE	83101RAM9ESSRP/9ES	367
83	SAINT-CYR SUR MER	83112SCY9CASRP/9CA	205
83	AIGUINES	83122SLL9AGSRP/9AG	139
83	MONTAUROUX	83138TRT9CUSRP/9CU	450
83	MONTAUROUX	83138TRT9FASRP/9FA	293
83	MONTAUROUX	83138TRT9GASRP/9GA	294
83	TOURRETTES	83138TRTZTBSRP/ZTB	83

3. LISTES DES NRA CONCERNES PAR LA MONTEE EN DEBIT

PACA THD entend conduire sur la période 2016-2018 une opération d'opticalisation concernant les NRA suivants :

Département	Commune	Code site NRA
83	LA SALLE SUR VERDON	83122SLL
83	LE BROUSSAN	83053LBS
83	LES MAYONS	83075MAY
83	PLAN D'AUPS	83093PAU
83	MAZAUGUES	83076MAZ
83	FOX AMPHOUX	83060APH
83	ARTIGNOSC SUR VERDON	83005ATC
83	BAUDUEN	83015BDU
83	BARGEME	83010BGM
83	COLLOBRIERES	83043CB2
83	COMPS-SUR-ARTUBY	83044CMP
83	ENTRECASTEAUX	83051ENT
83	VILLECROZE	83149HCZ
83	ST MAXIMIN LA STE BAUME	83116HR2
83	CHATEAUVERT	83039HVE
83	LA MOLE	83079MLE
83	SAINT ANTONIN DU VAR	83154SAT
83	SILLANS LA CASCADE	83128SIL

4. ÉLEMENTS DE REPONSES ATTENDUS DE LA PART DES OPERATEURS

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 00000AAA000 (clé SR)		
Technologie envisagée pour le déploiement		
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels		
Date prévisionnelle des études		
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs		
Date prévisionnelle des travaux		
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone		
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur		

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique conformément aux lignes directrices communautaires :

« À cet égard, un opérateur devrait être en mesure de démontrer que, dans le délai de trois ans, il couvrira une partie substantielle du territoire et de la population concernée. Par exemple, l'autorité chargée de l'octroi de l'aide peut exiger d'un opérateur qui déclare vouloir construire sa propre infrastructure dans la zone visée qu'il lui présente, dans les deux mois, un plan d'entreprise crédible, des documents d'accompagnement, tels que des accords de prêt bancaire, et un calendrier détaillé du déploiement. En outre, l'investissement devrait débuter dans les douze mois et la permission devrait avoir été obtenue pour la plupart des droits de passage nécessaires au projet. Des échéances supplémentaires pour l'avancement de la mesure peuvent être fixées pour chaque semestre »

5. MODALITES DE REPONSE

La date limite de remise des réponses est fixée au 30/12/2016 à 12h au plus tard.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit NE PAS OUVRIR

Les réponses seront remises par courrier recommandé avec avis de réception postal au siège du Syndicat Mixte Ouvert « PACA THD» sis :

Syndicat Mixte Ouvert "PACA THD"

Bâtiment G. Mégie – Domaine du Petit Arbois Avenue Louis Philibert - CS 10665 13547 Aix en Provence Cedex 4

Renseignements:

Interlocuteur: Habib Ferchiche

Téléphone: 04.84.90.01.20

Courriel: technique@paca-thd.net

Pour le Syndicat Mixte Ouvert « PACA THD », le 09/11/2016

Pour la Présidente,

Par délégation le Directeur Adjoint

Habib FERCHICHE